

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAJ 17 Lancement d'un marché de gestion et coordination des activités des Relais d'accès au droit (RAD) de la Ville de Paris

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de lancer une consultation en vue de la passation, selon les dispositions de l'article 30 du code des marchés publics, d'un marché de gestion et coordination des activités des Relais d'accès au droit (RAD) de la Ville de Paris, pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois un an ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 25 juin 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 28 juin 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 26 juin 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 28 juin 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 28 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement d'une consultation concernant la gestion et coordination des activités des Relais d'accès au droit (RAD) de la Ville de Paris, sur le fondement de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

Article 2 : Sont approuvés l'acte d'engagement, les Cahiers des Clauses Administratives et Techniques Particulières et le Règlement de la Consultation dont les textes sont joints à la présente délibération, relatif à la gestion et coordination des activités des Relais d'accès au droit (RAD) de la Ville de Paris pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois un an.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées, sous réserve des décisions de financement, sur les crédits inscrits ou à inscrire aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013 et, en cas de reconduction, pour 2014 , 2015 et 2016 rubrique V020, chapitre 011, nature 611.